

LES

MESNEUX



N° 5

OCTOBRE 1978

MAIRE

Monsieur BROUCKAERT Maurice
Président de toutes les Commissions

1er ADJOINT

Monsieur JACQUINET Jean Guy
(Finances, eaux, rouillat, fêtes)

2ème ADJOINT

Monsieur LEVASSEUR Jean-Claude
(Information, Urbanisme bâtiments communaux, fêtes)

CONSEILLERS :

Monsieur ANCIANT Daniel
(Chemins, urbanisme bâtiments communaux)

Madame BOUGY Marie-Louise
(Fêtes, listes électorales)

Monsieur FERRY Alfred
(District, chemins, ecoles, sycom)

Monsieur LABART François
(École Maternelle, finances, information, fêtes)

Madame LAIRE Claudine
(Ecoles, finances, fêtes)

Monsieur LEROY Maurice
(Eaux, chemin, hygiène)

Monsieur MARTIN Jean-Michel
(Urbanisme, bâtiments communaux, information, fêtes)

Monsieur TROUSSET Jackie
(Sycom, syem, listes électorales, fêtes).

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 JUIN 1978

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la dotation forfaitaire accordée par le Conseil Général au titre de l'année 1977-1978 qui s'élève à 119 F (7F par élève) pour achat de matériel scolaire.

Les crédits inemployés de la section investissement du budget 1977 seront reportés sur l'exercice 1978.

Renforcement réseau eau potable pour le bas village étant donné l'ancienneté de la canalisation et que sa section ne convient plus au débit demandé actuellement par les besoins ménagers. Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer les papiers adéquats.

Délibération pour construire deux bornes à incendie : subventionnées à 48%

Travaux rue de Sacy : d'un montant de 240.727,20 Frs par l'entreprise de travaux publics de REIMS.

14 JUILLET : vin d'honneur à 11 Heures et dépôt d'une gerbe au monument aux morts. L'après midi passage d'une course cycliste.

LE 22 SEPTEMBRE 1978

L'élection des membres du bureau de l'Association Foncière est reportée à la prochaine séance après qu'une réunion de cette association aie désigné les candidatures.

Révision des bases de calcul de l'indemnité de gestion allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des Communes et établissements publics (41 Francs par an).

Le Conseil Municipal demande que le virage situé route de Jouy, face au calvaire soit signalé par un panneau.

Délibération pour confirmer l'interdiction de déposer des ordures sur l'ancien dépôt de la Commune.

Délibération pour mettre à la charge des riverains le goudronnage de leur trottoir.

L'adduction d'eau potable du lotissement "Le noyer des Enfants" sera financée par le lotisseur pour 40.000 Francs et une subvention de 23.000 Francs environ.

Téléphone dans le lotissement "Entre deux villes" : attente de la construction d'un boîtier pour le reste des maisons à desservir.

.../...

Devis pour la peinture et réfection de la salle de l'école
7.223,24 Francs présenté par l'entreprise BROCHET de GUEUX : ACCEPTE.

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 1978

Approbation de la liste des membres du bureau de l'Association Foncière :

Mr JACQUINET Michel - Président

Mr FERY Alfred

Mr GRIFFON Bernard

Mr HUET Georges

Mr LEMOINE Etienne

Mr LEROY Philippe

Mr TROUSSET Jacky

Mr MICHAUT Rémi

Mr BOUGY Yves

Mr LEBOEUF Lié de VILLEDOMMANGE.

Presbytère : Le principe de la démolition du bâtiment existant et de la construction d'une mairie et d'une salle de réunion est admis.

Demande d'une cabine téléphonique sur la place principale (cette demande sera satisfaite en 1979.)

Abris bus des devis seront demandés pour sa reconstruction.

Le Conseil Municipal demande qu'un panneau "STOP" soit placé à l'intersection de la rue entre deux villes et rue du haut.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE (Chapitres modifiés)

SECTION FONCTIONNEMENT (Dépenses)

Denrées et Fournitures.

Combustibles :	3 000 F + 1 000 F
Fournitures Scolaires	3 500 F + 500 F
Fournitures Bureau	1 500 F + 500 F

2 000 F

revenu

Travaux et services extérieurs :

Entretien de bâtiments	25 000 F + 20 000 F
Entretien de voirie	25 000 F + 36 750 F
Electricité, Eau	3 500 F + 1 000 F
Primes assurances :	4 500 F + 300 F

58 050 F

Participation et contingents :

Aide Sociale	14 700 F + 1 500 F
Cotisations Municipales	700 F + 300 F
Participation Intercommunale	25 235 F + 1 500 F

3 300 F

Frais de gestion Générale :

Dépenses imprévues	282,33 F + 1 551,43 F
--------------------	-----------------------

1 551,43 F

Charges antérieures

Téléphone 1977	150,00 F
----------------	----------

150,00 F

RECETTES

Part représentative d'anciens

Produits Fiscaux

Attribution de garantie :	43 580,49 + 161,71 F
Attribution de réparation	44 207,12 + 772,68 F

934,39 F

Produits Antérieurs

Exédent de fonctionnement reporté : 481 813,49 F

TOTAL des Recettes 482 747,88 F

.../...

DEPENSES

SECTION INVESTISSEMENT :

Travaux de bâtiments :

Rénovation Presbytère

355 540 F

Rue de Sacy

250 000 F

Extension réseau d'eau

55 000 F

RECETTES

Subventions d'équipement

d'un report pour Presbytère

140 000 F + 40 000 F

=

180 000 F

d'un report pour réseau d'eau

=

26 000 F

Emprunts Presbytère 100 000 + 40 000 F

=

140 000 F

Emprunts Rue de Sacy 125 000 + 35 000 F

=

160 000 F

LA BALANCE GENERALE S'ETABLIT COMME SUIT

DEPENSES :

de Fonctionnement

328 820,88

d'investissement

924 309,45

1 253 130,33

RECETTES

RECETTES

De fonctionnement

482 747,88

d'investissement

770 382,45

1 253 130,33

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS .P.O.S.

Le P.O.S. correspond, pour une commune donnée, au classement de sa surface en un certain nombre de zones qu'elle estime devoir correspondre à ses besoins actuels et ultérieurs, et qui se répartissent schématiquement en zones urbaines, à forte densité d'habitation et en zones naturelles.

A chaque zone est attaché un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) d'autant plus élevé que la proportion de surface construite est importante (Max:1); c'est ainsi que l'on caractérise :

LES ZONES URBAINES

- UC Zone urbaine continue (C.O.S. 1)
- UD Urbanisation discontinue (C.O.S. 0,40)

LES ZONES NATURELLES

- NA Ne sont autorisés que dans lotissement (C.O.S 0,35)
- NC Zone à protection agricole (C.O.S. 0,10)
- ND Protection espaces boisés (C.O.S. 0)

Le P.O.S. doit ainsi, théoriquement permettre aux communes de contrôler harmonieusement leur développement par le choix d'un rapport judicieux entre les différentes zones d'urbanisation et les autres (protection agricole, espaces boisés.)

Comment naît un P.O.S.?

C'est la commune, seule, qui prend l'initiative d'en demander l'établissement par une délibération du conseil municipal.

Dès lors, le préfet prend un arrêté instituant l'établissement du P.O.S. et constituant un groupe de travail officiel.(conseil municipal, différentes administrations, différents services administratifs concernés en souhaits par la commune), qui donnera son avis sur le projet élaboré par le conseil municipal; celui ci pouvant, s'il le désire, porter le débat sur le plan public ou encore s'entourer de l'avis des techniciens.

Le projet éventuellement modifié par les avis du groupe de travail et de certains services publics consultés revient devant le conseil municipal qui doit l'approuver en vue de sa publication qui sera officialisée par arrêté préfectoral.

Puis une période de rodage d'une année environ s'écoule avant l'application du P.O.S. qui peut amener encore à certaines modifications, soit de fait, soit de droit, justifiées de Particuliers ou du conseil municipal.

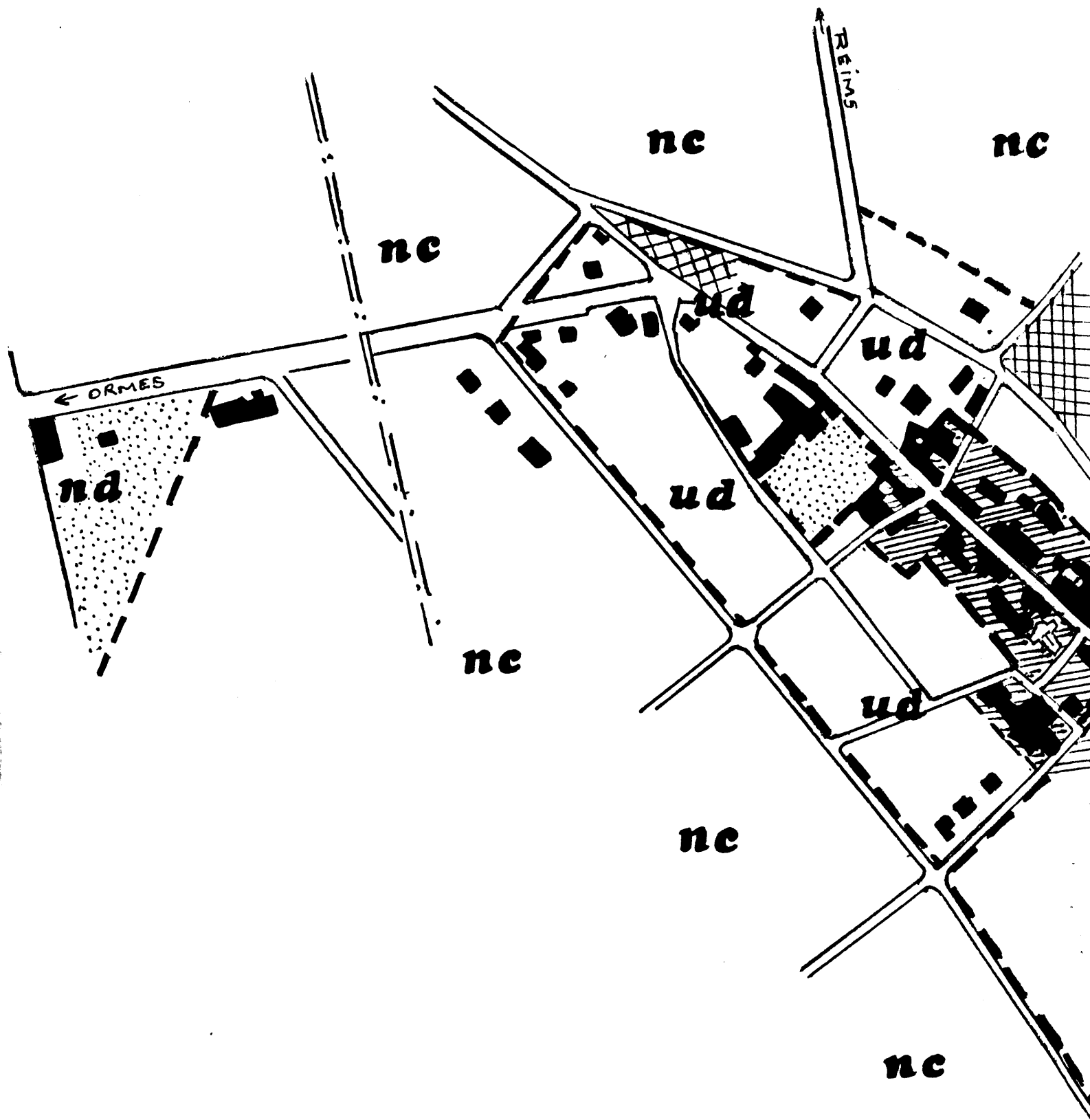
Enfin, après accord définitif de la commune, le Préfet procède à la publication.

Le P.O.S. reste valable sans limitation dans le temps.
Il n'est en particulier, pas prévu de révision à date fixe.
Cependant, comme les besoins communaux peuvent évoluer, le P.O.S. peut faire soit l'objet d'une demande de révision, procédure aussi lourde que la création, soit de modification, portant sur un aspect ponctuel du règlement sans en altérer l'esprit.

Voici à titre indicatif les caractéristiques du P.O.S de notre commune :

Base:	426 Ha
Surface urbanisée	11,70 Ha
Surface à urbaniser	<u>30,04 Ha</u>
Soit	41,74 Ha

Zones urbaines	U.C.	4 Ha	)	Soit	42 Ha
	U.D.	18 Ha			
Zones naturelles	N.A.	20 Ha	)		
	N.C.	381 Ha			
	N.D.	3 Ha			



p. o. s.

les Mesneux

c

na

na

nc

ud

nd

ud

nd

nc

na

na

nc

VILLEDOMANGE →

SPARENY LES REIMS

M E C H O U I .

Juillet 1978,

remaniant avec la tradition annuelle, le Méchoui réunissait encore une joyeuse compagnie de 220 personnes dans le jardin du presbytère. Ce qui n'alla pas au début sans poser quelques problèmes de place : certains participants ayant même commencé à mettre des pliants et une nappe par terre. Enfin en ramenant l'espace vital de quelques uns à un niveau plus raisonnable, tout le monde finit par s'installer.

Et ils étaient tous bien méritants et bien courageux d'être venus, car depuis des jours et des jours, pas un qui ne fut pluvieux ! Eh bien ce jour là, le temps aussi était de la fête, car mis à part une petite ondée qui fournit à Bruno DONDELINGER l'occasion d'un effet optique supplémentaire avec ses spots, le ciel fut plutôt clément et la soirée sèche dans son ensemble.

Sèche mais quand même copieusement arrosée, car 5 moutons et 40 poulets ne disparaissent pas tout seuls. Et il est normal qu'il en soit ainsi quand on a l'occasion et le plaisir de se retrouver ensemble, de passer dans la bonne humeur d'un groupe à l'autre, de serrer des mains nouvelles, bref de participer ensemble.

Et cette fois encore, le résultat fut encourageant, mais par son succès même ce genre d'activité pose un problème qui va devenir plus aigu encore avec la "soirée COUSCOUS" du 18 novembre : celui d'un lieu de réunion d'une surface suffisante, autrement dit d'une salle municipale d'une capacité d'accueil correspondant à nos besoins.

Mais ceci est une autre histoire, que nous vous conterons peut être bientôt...

G Y M N A S T I Q U E

Les cours ont repris le mardi 7 novembre et se dérouleront comme d'habitude, chaque semaine à 20h 30mn sous la direction de Madame MARTIN,

C O E U R à C O E U R

avec

L E L I B A N

Au LIBAN, pour l'heure, l'important n'est pas de savoir qui a tort, qui a raison, mais de savoir ce que deviennent les victimes, les sinistrés et ces milliers d'enfants qui ont faim, qui ont froid et qui, pour la plupart, ne retrouvent plus leurs parents;

Peu importe qu'ils soient chrétiens ou musulmans. Ces sont des gosses. Ils pourraient être les nôtres. Ils sont innocents.

Sur place, l'aide s'organise. Des organismes comme la Croix Rouge sont là. Les médecins sans frontières aussi. Mais la tâche est immense et les besoins énormes.

Le Comité d'aide aux sinistrés du LIBAN organise jusqu'au 17 novembre une collecte de dons en espèces au CCP Croix Rouge Française 600.00 PARIS pour le LIBAN et de vêtements pour les enfants de 0 à 5 ans à l'état neuf. Ces vêtements seront acheminés au LIBAN par la Croix Rouge.

La Croix Rouge Française a besoin sur le plan local de personnes bénévoles susceptibles de l'aider lors des opérations de collecte de fonds, de vêtements ou de médicaments.

Prendre contact avec Mme GENTILINI Henri à LES MESNEUX.

D'avance MERCI.

E T A T C I V I L

Nous avons le plaisir de compter parmi nous depuis peu :

- Mr et Mme MOUFLIN et leurs enfants (rue des Crayères).
- Mr et Mme LORAIN (rue des Crayères).
- Mr et Mme FERRARI (rue Neuve).
- Mr et Mme GIALLOMBARDO et leurs enfants (rue Brûlée).

RECTIFICATIF :

Mr et Mme BROCHARD, rue du Haut habitent LES MESNEUX depuis environ un an; qu'ils veulent bien nous excuser de cette omission que nous réparons avec plaisir.

UN PEU D'HISTOIRE

AU COMMENCEMENT DE L'ANNEE 1411 DEUX PROPRIETAIRES DU VILLAGE DES MESNEUX, PIERRE DE THUISY BOURGEOIS DE REIMS LEQUEL AVAIT UNE MAISON EN LADITE VILLE DES MESNEUX ET PONCELET GAILLARD DEMEURANT EN YCELLE FAISAIENT PAITRE LEURS BREBIS SUR LE TERRITOIRE DE VILLEDOMMANGE ALORS BEAUCOUP PLUS COUVERT DE PATURE QU'AUJOURD'HUI (1890). C'ETAIT POUR EUX SINON UN DROIT DU MOINS UN FAIT DONT ILS ETAIENT EN POSSESSION.

A LA SUITE DE PLUSIEURS ARRESTATIONS DES GARDES ET DES BETES ET DU PAIEMENT DE PLUSIEURS AMENDES, LES HABITANTS DES MESNEUX DEMANDERENT JUSTICE. LE PREVOT DE VILLEDOMMANGE RENDIT LA SENTENCE DONT NOUS VOUS PRESENTONS QUELQUES LIGNES CI-DESSOUS

- A tous ceux qui ces présentes lettres voiront et orront DENIS DESMURETS Chanoine de l'Eglise de REIMS et DOUARD CHARDON Avocat audit REIMS, arbitres arbitrans et amiables apaisants prins et ellus par les partis cy dessous dénommées, salut :

- Comme discorde fut commencée entre les habitants des MESNEUX impétrants et demandeurs en cas de ... d'une part; et FRERE JACQUES LOUP, religieux de CHAAROUX, en POITOU et PREVOT de la PREVOTE de VILLEDOMMANGE, membre dudit monastère comme aians prins en soi lavant cause en deffense de ... S LAMBERT JEHAN fils de JEAN le pêcheur et GILLE LABASSE, vigniers et messiers (1) dudit VILLEDEMANGE opposants et déffendeurs d'autre part

- Sur ce que lesdits impétrants disoient et maintenoient que près de la ville de REIMS est la ville de VILLEDEMANGE qui est distante d'icelle ville des MESNEUX environ d'une lieue.

Que les terroirs desdittes villes sont joignants et contigus l'un à l'autre, et qu'il n'y auroit entre les dits terroirs aucune rivière ou ruisseau fesant séparation d'yeux : que le dit terroir des MESNEUX s'étend jusqu'à un quart de lieue près ladicte ville de VILLEDOMMANGE et que entre lesdittes villes ... sont plusieurs savarts en friches ...

Résonnant encore que ladicte ville des MESNEUX est assise en pleine CHAMPAGNE, sec et stérile, sans autre prés ou paturages et qu'il est nécessaire auxdits demandeurs de nourrir des bêtes blanches pour avoir leur vie;

GERARD MAT.... et THOMAS.... eux disant maieur (2) en la justice d'icelle ville de VILLEDEMANGE, auraient prins et arrêtés lesdittes bêtes et les gardes d'icelles, les auroient mener prisonniers audit VILLEDEMANGE et se seroient efforcés d'en prendre et exiger amende, lesquelles choses lesdits habitants auroient fait depuis un an

Pour les causes dessus dites lesdits demandeurs conclus et demandent que leur possession soit maintenue ...

Et de la part dudit déffendeur fut dit et maintenu que à cause de sa ditte prévoté dudit VILLEDEMANGE, que à cause d'ycelle seigneurie il avoit en icelle ville toute juridiction et justice haute moïenne et basse sous le ressort et souveraineté du roy notre sir et de son baillif de VERMANDIERS

... Que audit terroir du côté d'enbas, c'est à scavoir au lieu devers REIMS, en laditte ville des MESNEUX sont vignes et terres arrables, et n'y a pature ni autrement publique et hors desdittes vignes est ledit terroir très petit et ne contient pas plus que deux charrues de terre;

Sachent tous que comparant cejourd'huy lesdittes parties pardevant nous lesdits habitants demandeurs en leur personne, et ledit deffendeur par GERARD son procureur requérant, nous, par notre sentence arbitraire, vu ledit procès et tout ce qui peut se voir et considéré, sur ce grande et mure délibération avec plusieurs sages conseillers avons dit jugé et prononcé, et par notre sentence arbitraire disons, jugeons et prononçons que ledit deffendeur a mieux et suffisamment prouvé son intention que lesdits demandeurs et parce que les possessions prétendues par ledit deffendeur lui doivent être adjugées, c'est en tant comme à nous est, ly adjugeons, et si disons que le trouble et empêchements que lesdits demadeurs y ont mis par leur dit compliment sera et doit être oté : s'est opposé; et en outre que la main du roi notre sir y a été mise à la chose contentieuse; et si condamnons lesdits demandeurs aux dépents dudit deffendeur raisonnablement audit procès et la taxation réservée.

En témoins de ce, nous avons scellés de nos sceaux ces présentes lettres qui furent faites et données le quinziesme jour du mois de mars de l'an mil quatre cents douze."

-O-O-O-O-O-

- (1) Vigniers et messiers : officiers qui ont la garde des vignes et ont le droit de verbaliser.
- (2) Maieur : Procureur fiscal qui est chargé spécialement de veiller à la police et de faire à sa requête condamner à l'amende.

Documentations : transcription du "livre vert" de VILLEDOMMANGE faite à la fin du siècle dernier bibliothèque municipale de REIMS.

La transcription intégrale de la sentence peut être lue à la Mairie de LES MESNEUX

LES VENDANGES . . .

L'aventure !!!

Les mésaventures

Je suis allée en vendanges. Je coupais du raisin. Parfois, j'en mangeais. J'allais de grappes en grappes. Je rigolais souvent car un vieux monsieur faisait toujours des farces aux jeunes filles.

Le soir je rentrais à la maison. Je mangeais et allais au lit. Le matin il fallait que je me lève tôt pour aller travailler.

Ma maman me disait toujours : fais attention de ne pas te couper les doigts !

Elle a eu beau me dire cela ...

Bon sang! Ce que cela fait mal quand on se coupe avec un sécateur.

.. ..
- . - . - . - . - .

Je suis allé aux vendanges couper le raisin.

Cette année, c'était rigolo : tout le monde allait vite. Quand les autres sont derrière, je m'ennuie tout seul à l'avant...

Le matin, je partais avec maman. Elle me montrait comment il fallait faire pour ne pas oublier de grappes. Je discutais souvent avec les autres vendangeurs et nous mangions le bon raisin.

Nous rentrions à midi et demi puis nous repartions à quatorze heures. C'est bien de travailler en groupes. De temps en temps, nous nous arrêtons pour boire.

A dix huit heures nous repartions bien fatigués.

Nous avons eu du soleil, c'était une belle et agréable semaine.

1 9 7 8

